

CFTC - TISSEO - RÉSEAU - URBAIN



29/03/2007



Le syndicat au service des traminois



29/03/2007

SALAIRES 2007, FIN DES NÉGOCIATIONS LA CFTC NE SERA PAS SIGNATAIRE

PROPOSITION DG DU 28 MARS POUR TOUT LE PERSONNEL :

Valeur du point **7,9525 €** en 2006
+ 0,6 %au 01/04/2007
Porté à **1,2% (+0,6%)**au 01/09/2007
Porté à **1,8% (+0,6%)**au 01/11/2007

Prime de vacances (170 pts en 2006)
Portée au coef **180** en 2007
Portée au coef **190** en 2008
Portée au coef **200** en 2009
Le point passe à **8,0002 €** en avril 2007.

Autres mesures générales aléatoires :

200 € « Si » l'ouverture de la ligne B se fait dans les délais et sans problème (grève).
INTERESSEMENT 2007 entre **0 €** et **372 €**
« Si » dépassement des recettes prévues.

Augmentation de la valeur du point :
1,8% à Niveau et 0,81% en masse
LE PLUS MAUVAIS ACCORD
DE CES 4 DERNIERES ANNÉES

MESURES CATÉGORIELLES :

Autres mesures aléatoires qui ne concernent qu'une partie du personnel.

45 € pour les agents qui travaillent pour pentecôte.

Prime d'Incitation à Bien Conduire :

Signée par 2 syndicats la CGT et la CFTC, que SUD tente de s'approprier à tout prix.

La Direction décide de l'augmenter de 200 € elle passe de 401 € à 601 €

Comme c'est une mesure catégorielle, la CFTC l'exclue des NAO, ainsi que la négociation sur la carrière des administratifs et l'amélioration des conditions de travail des

conducteurs, (suppression des coupures le dimanche et diminution le samedi).

Prime de dimanche (45 €) portée à **47,25 €** mais à condition de faire l'équipe entière.

Toutes ces mesures catégorielles ne remplaceront pas l'« augmentation de la valeur du point revendiquée par tous les syndicats » sauf par le syndicat SUD.

La PIBC peut être perdue en partie ou en totalité, pour cause d'accident, d'absence prolongée, suite à un changement de métier ou un reclassement.

RECLASSÉS CONDUCTEURS AVEC UN NOUVEAU MÉTIER :

Suite au courrier commun envoyé par les syndicats signataires de l'accord DRC conducteur, (CFTC-CFDT-FO) et aux nombreuses démarches CFTC, la Direction se décide enfin d'évaluer le coût, et nous donnera une réponse.

Pour la CFTC quel que soit le coût, la Direction devra régler cette injustice, et prendre en compte les années de conduites de ces agents.

Nous demandons à la DG qu'un avenant soit élaboré et proposé aux partenaires sociaux.

UN NOUVEL AVENANT POUR LES PLUS DE 30 ANS D'ANCIENNETÉ A LA DEMANDE DE LA CFTC

Cet avenant permettra aux agents qui sont à l'échelon 10 de revenir sur leur choix :

30 ans : **31% + 2 repos/an ..ou 32%**

32,5 ans : **32% + 2 repos/an ..ou 33%**

Car en fin de carrière seules les augmentations de salaire sont prises en compte pour le calcul de la retraite.

LES DRC 2006, TECHNIQUE ET MAGASINIER SONT RETIRÉS :

La Direction a averti par courrier officiel les organisations syndicales, que ces 2 accords restaient à notre disposition **jusqu'au 29 mars 2007 à midi.**

Malgré cet ultimatum, aucune organisation syndicale n'a signé cet accord.

Pourtant la CFTC avait proposé une rencontre en intersyndicale, pour trouver une stratégie commune qui permettait aux agents OP et magasiniers de profiter du nouveau DRC.

Une fois signé, nous aurions pu le faire améliorer tous ensemble, par la négociation ou l'action.

Ce qui est sûr c'est que les tramways auraient eu une augmentation de leur salaire avec effet rétroactif au premier décembre 2006, avec pour certains une augmentation mensuelle **de 106 € par mois. Et pour les jeunes embauchés un rétroactif (+120 €/mois), du 170 au 185 depuis 01/12/2006 soit + 600 € au 30/04/007.**

LE COEFFICIENT 245 ENFIN UNE RÉALITÉ POUR LES TECHNICIENS MÉTRO :

Depuis Octobre 2006 la Direction s'était engagée à nommer des experts sur les 4 catégories de techniciens :



Techniciens méthode : Energie voie, et matériel roulant.

Techniciens énergie voie, et traction matériel roulant.

Cet engagement n'était pas encore tenu en mars 2007.

Suite à la pression de la **CFTC**, c'est chose faite, 4 techniciens doivent passer au 245, avec effet rétroactif au premier janvier 2007

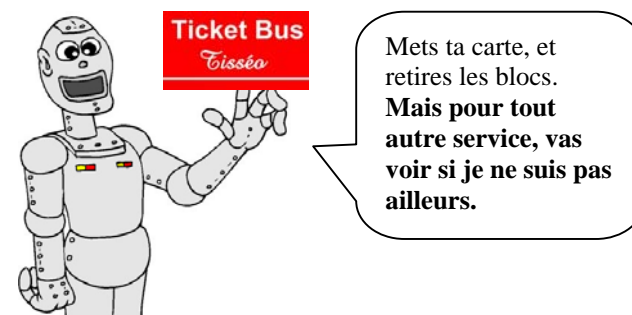
Deuxième avancée obtenue par la **CFTC**, la suppression du quota de 30% qui ne permettait qu'à un tiers de ces techniciens d'accéder au coefficient 245.

OTCM :

La Direction a reçu les organisations syndicales le mercredi 28 mars pour discuter du coefficient des OTCM et de l'application du ramassage des caisses :

Sil la DG se dit prête à discuter des roulements de repos, du ramassage des caisses, de l'habillement, et des prises de service elle a dit un « NIET » pour tout ce qui est de la mise à niveau des OTCM par rapports aux maîtrises bus et techniciens.

DES AUTOMATES DEVRAIENT REMPLACER LES CAISSIERS DES SALLES DE RECETTE :



Automate Antisocial

Pour la CFTC c'est inacceptable, ce sont 4 titulaires qui perdent leur poste et 6 places de reclassés qui disparaissent.

Que vont devenir ces 10 agents ?

Aurons-nous assez de places de reclassement ?

Qui va compenser la prime de caisse perçue depuis des années par ces agents ?

Qui va faire les commissions aux conducteurs ?

Qui va se charger des objets trouvés ?

Qui gardera les trousseaux de clefs des voitures personnelles ?

La Direction devra revoir sa position avant de lancer l'appel d'offre pour ces automates antisociaux.